

Communiqué de presse

Marseille, le 24 avril 2019

Le Musée Subaquatique de Marseille se pourvoit en cassation contre la décision de suspension de son autorisation d'ouverture, et dénonce une campagne de destruction

Suite à la décision du Tribunal administratif de Marseille de suspendre l'arrêté préfectoral autorisant son ouverture en juin, l'association Les Amis du Musée Subaquatique de Marseille se pourvoit en cassation, et étudiera toutes les voies légales à sa disposition pour mener à terme ce projet.

L'association Les Amis du Musée Subaquatique prend acte de la décision du Tribunal administratif de Marseille, en date du 18 avril 2019, et annonce se pourvoir en cassation.

Face aux calomnies, aux mensonges et aux attaques dogmatiques dont nous faisons l'objet, nous dénonçons une campagne méthodique de destruction, et souhaitons aujourd'hui rappeler un certain nombre de faits.

Marseille est le berceau de l'océanographie et de la plongée en France

Marseille a toujours rayonné à travers son patrimoine naturel et marin. Des personnalités comme Jacques-Yves Cousteau et Albert Falco ont contribué à valoriser notre patrimoine aux yeux du monde entier.

Le commandant répétait à l'envi que le seul musée naturel et vivant est le monde sous-marin, et ses courants, ses épaves, ses trésors naturels et de circonstances.

Ce n'est que rendre hommage à ces grands marins, et à cette évidence, que de créer en bord de mer, à dans la plus vieille ville de France, un espace entièrement dédié à la Mer.

A leur échelle, les Amis du Musée Subaquatique souhaitent ainsi s'inscrire dans les pas de ces illustres aînés, et offrir aux marseillais et non marseillais un accès sécurisé, respectueux de l'environnement et pédagogique à ce formidable patrimoine.

Le projet de Musée Subaquatique de Marseille souhaite lutter contre une fatalité : trop souvent en France, nous ne prenons conscience de notre patrimoine et de ses valeurs que lorsqu'ils sont menacés.

Un musée pour tous : sportifs, scolaires, plongeurs, amateurs de sculpture

C'est donc tout naturellement qu'en 2017, dans le cadre de la capitale européenne du sport, le projet a été présenté, et devait ainsi s'inscrire dans ce mouvement populaire.

Il s'agissait de créer un espace à la fois pédagogique et propice à la repopulation de la faune marine en immergeant non pas de simples récifs, mais des statues représentatives du monde marin autour desquelles des nageurs, munis de simples tubas et de masques grossissants se déplaceraient.

Un projet labellisé par la Ville de Marseille

Dans le cadre de cette année capitale, le projet a obtenu le label « diamant », soit la plus haute des distinctions, récompensant les projets et événements d'ampleur internationale, encouragé et soutenu par Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille.

En raison d'oppositions politiques et militantes, le projet a subi d'importantes lenteurs administratives, qui l'ont empêché d'ouvrir dans le cadre de l'année européenne du sport, et ont conduit à retravailler le projet, selon un format différent et une proposition artistique originale, davantage ancrée sur son territoire.

Un projet validé par l'Etat

Le Préfet et ses services, après des mois de travaux rigoureux d'enquête et d'investigations, ont accordé en 2018 l'autorisation d'ouverture, soumise à un certain nombre d'obligations scrupuleusement respectées par l'association organisatrice.

10 artistes, 10 styles pour une proposition artistique cohérente et engagée

Cette autorisation obtenue, l'association a ainsi reçu de la part de 10 artistes réputés, reconnus et passionnés la confirmation de leur participation au projet.

Les œuvres sont désormais réalisées. Elles représentent des personnalités mythologiques qui s'inscrivent dans la culture de la Méditerranée, tout en permettant aux espèces marines de réinvestir un milieu déserté au fil des dégradations.

Des récifs esthétiques, des récifs destinés à faire prospérer la faune et à répondre à un appel vers la culture de la mer et non pour tirer un profit.

Les noms de ces 10 artistes, qui, tous, au travers de leurs styles respectifs, partagent un même engagement pour l'environnement marin et la nécessité d'informer pour mieux le préserver, devaient initialement être communiqués le 8 juin lors de la Journée mondiale de l'Océan, en présence de bénévoles passionnés et de professionnels de la plongée.

Ils seront prochainement communiqués, à quelques semaines de l'ouverture du Musée.

Nous souhaitons rappeler que le modèle des statues, construites en ciment à pH neutre, répond à l'exigence préfectorale.

Un projet à but non lucratif, porté par des passionnés

L'association des amis du Musée Subaquatique, qui a investi toute son énergie, celles des bénévoles et de ses sponsors naturels depuis 3 ans, est aujourd'hui déconcertée par l'entreprise de destruction dont le projet est victime.

Un groupuscule militant cherche sciemment à jeter le discrédit aux yeux du public sur un projet destiné à valoriser un espace naturel, et à faire œuvre de préservation via la culture et une éducation populaire, car gratuite. L'association des Amis du Musée le rappelle : l'accès aux œuvres est et sera gratuit. C'est l'esprit même du projet.

Aujourd'hui, la seule question qui doit être posée est la suivante : qui et pourquoi ce projet dérange-t-il ?

Une entreprise de destruction, motivée par la haine et le conservatisme

A quelques semaines de l'ouverture, un « collectif » qui s'est autoproclamé juge et censeur, a demandé à la fois l'annulation du projet mais également la suspension de l'immersion des œuvres, prévue dans l'attente d'un jugement qui sera rendu dans plusieurs années.

L'argument pseudo sécuritaire qui consiste à évoquer des dangers supposés de la baignade est fallacieux, car toutes les procédures imposées par les autorités ont été respectées.

La fausse inquiétude de destruction de la biocénose, brandie de manière cynique et opportuniste, est également fallacieuse, alors que scientifiques et experts soulignent aujourd'hui l'apport que constituent les récifs artificiels.

Le Tribunal statuant en référé a choisi la mesure de suspension de la décision du Préfet pour des considérations factuelles.

Cette décision sera en toute logique soumise à la censure de légalité devant la Cour de Cassation, que nous avons saisi.

L'association des Amis du Musée Subaquatique va porter la décision devant la Cour de Cassation

C'est dans ces conditions que la décision rendue sous la pression médiatique ne manquera pas d'être soumise à la censure objective de légalité de la Cour de Cassation.

C'est pour l'association, qui n'est pas tenue de se pourvoir aux lieux et place de l'Etat, une véritable obligation morale et cohérente vis à vis de tous ceux qui ont participé à la réalisation méthodique réglementaire et sécurisée d'un espace de qualité pour que Marseille ne tourne pas le dos à la mer.

Si, comme le « collectif » le clame, l'opération avait été à visée économique ou ignorante du risque de mer, le coup d'arrêt de la suspension ordonnée redistribuerait les intérêts financiers et enverrait l'association vers d'autres rivages. Mais tel n'est pas le cas, bien au contraire.

Face au pré carré d'un « collectif » riverain politisé, irresponsable et nocif, c'est au contraire faire preuve de responsabilité que de vouloir protéger et défendre une certaine qualité de la relation avec le monde marin, source d'équilibre et de respect qu'il faut apprendre à regarder pour mieux savoir le protéger.

Voilà ce contre quoi les adversaires du projet ont fait un recours.

Nous considérons que nous n'avons pas le droit de se résigner quand on est dans son droit et que l'on œuvre de façon désintéressée pour ce qui est digne d'engagement

Ils soutiennent le projet

L'équipe du musée est forte d'une muséographe, d'une biologiste, d'un scaphandrier professionnel et d'une spécialiste de l'histoire de l'art.

Nous avons pour partenaires des associations spécialistes du milieu marin comme Septentrion et Naturoscope, la FFESSM, aussi bien au niveau local que national, des professionnels de la mer, des partenaires privés, la Ville de Marseille, le Conseil départemental et le Conseil régional, et des parrains illustres que sont Geneviève Maillet et le grand architecte océanographe Jacques Rougerie.

Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille, Renaud Muselier, Président de la Région Sud, Maud Fontenoy, Vice-Présidente de la Région Sud déléguée au développement durable à l'énergie et à la mer, Sabine Bernasconi, Maire de secteur ; Didier Parakian, adjoint au Maire de Marseille en charge des relations avec les entreprises, et Yves Moraine, Maire du 4^{ème} secteur et Président du groupe majoritaire au conseil municipal de Marseille, réaffirment également le soutien qu'ils portent au projet.

Ne doutons pas que tous ces acteurs ne se seraient pas engagés derrière un projet qui n'offrirait pas une garantie maximale de sécurité à ses visiteurs, et ne présenterait pas un intérêt culturel et pédagogique certain.

A propos du Musée Subaquatique de Marseille :

Le Musée Subaquatique de Marseille est un espace sous-marin dédié à l'art, à la biologie marine et à la protection de l'environnement. Une dizaine d'artistes du territoire ont réalisé des œuvres figuratives qui seront immergées à 5 mètres de profondeur et à 100 mètres au large de la plage des Catalans. Totalement gratuit, le Musée a vocation à faire découvrir au plus grand nombre la richesse artistique et naturelle du site, et à sensibiliser tous les publics aux enjeux environnementaux et écologiques.

Contact presse : Élise ALLARD – elise.a@oxygen-rp.com - 06 95 50 68 26